**Conseil Municipal d’Auzances**

**du lundi 22 mars 2021 à 19 heures**

**Salle des Fêtes d’Auzances**

**Présents :** Françoise SIMON, Delphine DIONNET, Leilha BERTHON, Georges DIONNET, Jean-Pascal HELION, Christine BICHON MOREL, Jean-Pol GILBERT, Françoise SUDI-GUIRAL, Serge DESBOUDARD, Christelle VAXIVIERE, Fabien JAMME, Bastien GENDRAUD, Marie-Claude BOUGNOUX.

**Procuration :** Christian SCARAMUCCIA à Fabien JAMME.

 Caroline LE CORRE à Leilha BERTHON.

**Invité :** Monsieur le Receveur Municipal de la trésorerie d’Auzances, Jean-Pierre LANNET.

**Excusé ( e) / absent (e) :** Christelle VAXIVIERE arrivée à 19h12.

* **Désignation d’un secrétaire de séance :** Jean-Pol HELION.
* **Approbation du compte-rendu de séance du 1er février 2021**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, adopte le compte-rendu de la séance.

* **Compte-Rendu des décisions prises par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 et du 30 novembre 2020 :**

Décision n° 2021-05 en date du 03 février 2021 portant aménagement des places Jean Moulin et de l’Hôtel de Ville – Phase 1 : déconstruction d’un immeuble – Demande de subvention DETR 2021 (priorité 3), *Rubrique 3 : mise en valeur des bourgs et espaces urbains.*

Dépenses : 63 200,00 € HT

Subvention DETR (35 %) : 22 120,00 € HT

Part communale : 41 080,00 € HT

Le budget prévisionnel de toute l’opération (phases 1 et 2) est estimé à 265 131,00 € HT (d’après le chiffrage des architectes ayant réalisé l’étude du centre bourg d’Auzances)

Décision n° 2021-06 en date du 15 mars 2021 portant choix de prestataires pour la réalisation des travaux de l’extension des services administratifs et rénovation des bureaux existants de la Mairie d’Auzances non effectués par l’entreprise Lureau SA.

Les entreprises retenues sont : EIRL TERNAT Thomas pour un montant de 5 876,80 € HT

 SIVOM Auzances-Bellegarde pour un montant de 1 390,00 € HT

Madame le Maire précise qu’une rampe d’accès handicapé sera supprimée car il en existe déjà une. Cela sera remplacé par un espace vert. Cependant le carrelage et l’enduit sont à faire.

Monsieur LANNET ajoute qu’il y a 5% de retenues de garantie sur les travaux engagés par l’entreprise LUREAU. Une déclaration de créance a été déposée pour la somme de 37 800€ à récupérer car moins de 65% facturés (64.89%).

Point sur les autres travaux :

Madame le Maire annonce qu’elle a rendez-vous avec le colonel de gendarmerie.Elle en profitera pour essayer de débloquer et de faire avancer les travaux de la gendarmerie. L’Etat n’ayant toujours pas donné son autorisation, il y a risque de perdre la subvention DETR. Il est en de même pour la subvention du club de football (retard des travaux). Elle ajoute qu’une relance est en cours pour le Lot n°1 des travaux d’extension de la salle omnisport.

1. **Approbation du compte de gestion 2020 dressé par Monsieur le Receveur Municipal de la trésorerie d’Auzances, présenté par Madame le Maire**
2. **Approbation du compte administratif 2020 dressé par Madame le Maire, présenté par Fabien JAMME**

Le compte de gestion 2020, dressé par Monsieur le Receveur Municipal de la trésorerie d’Auzances et le compte administratif 2020, dressé par Madame le Maire, et présenté par Fabien JAMME, 2ème Adjoint, font apparaître les résultats suivants :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Dépenses | Recettes | Résultat |
| Fonctionnement | 932 886.16 € | 1 591 281.32 € | **658 395.16 €** |
| Investissement | 585 684, 11 € | 313 428, 77 € | **-272 255.34 €** |

A l’unanimité, le compte de gestion 2020 est adopté.

Fabien JAMME détaille le chapitre 011 regroupant les charges à caractère général s’élevant à 319 148.90 €.

Il rappelle pourquoi l’article 60623 alimentation est en très importante augmentation (reprise de la compétence périscolaire et notamment la cantine). De plus, la crise sanitaire de la COVID-19 a fortement réduit le nombre de repas de la cantine scolaire ce qui explique la différence entre le budget prévu et les réalisations.

Il précise que l’écart entre prévisions et réalisations, à l’article 615231 voirie, s’explique par les travaux entrepris par le SIVOM (à qui une partie des compétences de voirie a été transférée). Leilha BERTON demande pourquoi le budget prévu à ce chapitre s’élève à 120 000€. Madame le Maire explique que la majorité des travaux était prévue en 2019 et a été réalisée début 2020, que la totalité des projets a été comptée comme si il n’y avait pas de subvention et qu’il avait été prévu plus au cas où….. Jean-Pierre LANNET reprend qu’il faut « charger » certains comptes pour équilibrer.

Fabien JAMME éclaire l’article 6232 « fêtes et cérémonies » qui malgré le peu de cérémonies organisées dues à la crise sanitaire, n’a pas de différence significative entre budget et réalisation. Les colis de Noël représentent la majeure partie des dépenses (plus de bénéficiaires).

Il explique l’article 6283 « Au GFP de rattachement ». Il avait été prévu au budget le remboursement des salaires à la Communauté de Communes pour le personnel périscolaire mis à disposition. Cependant, la Communauté de Communes doit une somme très importante à la commune pour le périscolaire (CLECT), donc, il n’y a pas eu d’appel.

Le chapitre 012 des charges de personnel s’élève à la somme de 513 730.80 € ; il est en augmentation depuis 2019. Madame le Maire l’explique par le nombre d’arrêts maladie de cette dernière année notamment ainsi que par la reprise de personnel de la Communauté de Communes pour le périscolaire.

Fabien JAMME détaille le chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes, notamment l’article 6531-Indemnités des élus. Il y a un adjoint de plus et un conseiller supplémentaire, engagé pour la gestion de tout ce qui entoure les associations. Malgré tout, tous les élus ont choisi de ne pas prendre la totalité de ce qui était légalement possible.

Dans le détail 75 « Autres produits de gestion courante », Fabien JAMME explique l’article 752 en légère baisse : 2 appartements, rue de l’abattoir, ne sont pas loués depuis plusieurs mois car ils sont en travaux.

Le compte administratif 2020 présenté et mis aux voix par Fabien JAMME, 2ème Adjointe est adopté à l’unanimité des votants.

 Madame le Maire remercie Fabien Jamme et l’ensemble des conseillers.

1. **Affectation du résultat 2020**

 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE D’AUZANCES

Le Conseil,

Après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l’exercice 2020,

Statuant sur l’affectation du résultat cumulé d’exploitation,

Considérant les éléments suivants :

**POUR MEMOIRE**

Excédent de fonctionnement antérieur + 505 779,70 €

Reporté (report à nouveau créditeur)

Excédent d’investissement antérieur + 130 260.09 €

Reporté

**SOLDE D’EXECUTION DE LA SECTION D’INVESTISSEMENT AU 31.12.2020**

Solde d’exécution cumulé - 272 255.34 €

**RESTES A REALISER AU 31.12.2020**

Dépenses d’investissement - 332 759.22 €

Recettes d’investissement + 245 511.09 € \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

SOLDE **- 87 248.13 €**

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D’INVESTISSEMENT AU 31.12.2020**

Rappel du solde d’exécution cumulé - 272 255.34 €

Rappel du solde des restes à réaliser - 87 248.13 €

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Besoin de financement total - 359503,47 €

Virement de la section de fonctionnement prévu au BP 2020

* 358 403,03 €

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

Résultat de l’exercice + 152 615, 46 €

Résultat antérieur + 505 779,70 €

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Total à affecter **658 395,16 €**

**Décide d’affecter le résultat cumulé de la section d’exploitation comme suit :**

**AFFECTATION**

1. Couverture du besoin de financement 359 503.47 €

 De la section d’Investissement

 (crédit du compte 1068 au BP 2021)

2) Reste sur excédent de fonctionnement à 298 891.69 €

reporter au BP 2021 – Ligne 002

(report à nouveau créditeur) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 + 658 395, 16 €

Jean-Pierre LANNET expose la situation et le fonctionnement des finances de la commune ainsi que les larges possibilités d’emprunts. Il explique également la réforme des taxes avec la suppression de la taxe d’habitation.

 Le Conseil, après délibéré, à l’unanimité, affecte le résultat 2020 comme proposé par Madame le Maire.

 Madame le Maire remercie Mr Lannet de son aide et de toutes ses explications.

1. **Actualisation plan de financement local socio culturel, extension espace A.Vénuat, demande subvention Boost’comm’une, signature contrat Boos’ter**

Le Département, dans le cadre de sa politique de partenariat avec les communes, a décidé pour la période 2020-2022, de participer financièrement à des opérations d’investissements. La convention doit être signée avant la fin du mois de mars. La commune obtient donc la somme de 30 000 €. L’action subventionnable doit être conforme aux exigences du règlement adopté par le CD. Le projet d’extension de l’espace A. Vénuat pour un local socioculturel semble adapté pour cette demande de subventions.

Le plan prévisionnel de financement présenté lors du conseil municipal du 21 novembre 2019 (délibération 2019-77) nécessite une actualisation.

Madame le Maire demande donc :

* d’approuver le projet d’extension de l’espace A. Vénuat,
* de la charger de déposer une demande de subvention au titre du contrat Boost’commune,
* d’approuver le nouveau plan de financement prévisionnel de l’opération comme suit :

Coût de l’opération : **227 630, 50 € HT**

* + - Travaux 195 005.83 € HT
		- Maîtrise d’œuvre 23 261.17 € HT
		- Contrôle amiante avant travaux 1070.00 € HT
		- Etude de sol 1 921.00 € HT
		- Frais de parution 2500, 00 € HT
		- Mission contrôleur technique 2 050, 00 € HT
		- Mission SPS 1 822, 50 € HT

**Total recettes 227 630, 50 €**

* + - Subvention au titre 91 052.20 €

de la DETR 2020

* Subvention Département 30 000.00 €

Boost’commune

* Part communale 106 578.30 €
* de l’autoriser à réaliser toutes démarches utiles et à signer tous documents nécessaires au bon aboutissement de ce projet et notamment la convention Boost’commune entre le Département et la commune d’Auzances.

Jean-Pierre LANNET dénonce un potentiel risque d’augmentation des coûts du marché public dûe à la COVID-19.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le projet d’extension de l’espace A. Vénuat, approuve le nouveau plan de financement prévisionnel, et autorise Madame le Maire à réaliser toutes les démarches utiles et signatures nécessaires à la réalisation du projet.

1. **Réhabilitation partielle d’une friche industrielle****: aménagement d’ateliers municipaux : première phase : adoption des critères de jugement des offres**
2. **Réhabilitation partielle d’une friche industrielle : aménagement d’espaces pour un carré d’artisans : adoption des critères de jugement des offres**

**Adoption des critères de jugement des offres concernant l’aménagement :**

* **d’ateliers municipaux : première phase**
* **carré des artisans**

Madame le Maire propose de valider le jugement des propositions reçues pour les lots du marché d’aménagement d’ateliers municipaux et du carré des artisans au moyen des critères pondérés suivants :

Prix des prestations : **40 points**

Il sera noté de 0 à 10. La note sera attribuée par application de la formule suivante (offre la plus basse / offre analysée) X 10

Valeur technique : **60 points**

La note sera attribuée en fonction des éléments du mémoire indiqués dans la trame méthodologique, fournie avec le dossier de consultation et qui doit être obligatoirement remplie.

Le mémoire technique sera noté sur 3 critères :

**Critèren°1 : Références de l’entreprise en adéquation avec le projet /15 points**

* 1.1 Liste des réalisations de même nature et de coût similaire au cours des trois dernières années /5
* 1.2 Attestations de capacités professionnelles (certificat de qualité, qualification professionnelle, attestations de travaux …...) /10

**Critère n°2 : Moyens humains et matériel affecté à l'opération /20 points**

* 2.1  Moyens humains et moyens en matériel de l'entreprise /5
* 2.2 Nombre de jours prévisibles pour la prestation / 5
* 2.3 Mois d’engagement pour la réalisation des travaux /10

**Critère n°3 : Dispositions prises par l’entreprise pour respecter les exigences du DCE /25**

* 3.1 Provenance des matériaux et fiches produits /15
* 3.2 Dispositions prises par l'entreprise pour le respect des normes environnementales (distances fournisseurs / chantier - recyclage des déchets…) /10

La note de 0 n’est pas éliminatoire.

Madame le Maire précise que les fiches produits sont importantes afin de comparer ce qui est comparable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le système de notation exposé par Madame le Maire.

1. **Convention « petites villes de demain »**

 Pour entrer dans le programme « Petites Villes de Demain » et bénéficier des outils et du personnel inhérents à ce programme, la commune doit s’engager en signant une convention avant le 31 mars 2021.

Madame le Maire précise qu’il ne semble pas pertinent d’embaucher un chef de projet uniquement pour la commune mais qu’une équipe d’ingénierie mutualisée au niveau du département pourrait être intéressante. Il faudra toutefois veiller à bien prendre part dans ce programme.

Madame le Maire annonce que la population est actuellement en baisse et que le nombre d’habitations non-entretenues augmente significativement entraînant une hausse des charges de la commune (situations de péril).

Fabien JAMME fait remarquer que les commerces s’installent de plus en plus hors du centre bourg.

Monsieur LANNET ajoute que cela provoque une perte d’activité du centre bourg.

Les conditions fixées par la DDT, dans le cas de mutualisation, seraient l’obligation d’impliquer les maires dans la validation des projets, au choix de l’équipe mutualisée, de déterminer précisément des pourcentages de temps à passer sur chaque commune, de conventionner et d’élaborer un tableau de bord précis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention et tous documents utiles à l’aboutissement de ce projet.

1. **Mise à jour de numéros d’habitation au cadastre**

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du déploiement de la fibre, une procédure de mise à jour de la numération des habitations de la commune a été engagée. Il est nécessaire de délibérer pour l’attribution de numéros aux habitations qui n’en ont pas encore à ce jour.

Madame le Maire propose d’attribuer aux administrés les adresses suivantes dans le bourg et les villages:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| REFERENCE CADASTRALE | PROPRIETAIRES | ADRESSE POSTALE ATTRIBUEE |
| C56 | BOUDET Roland | 1 les petites Farges |
| B200 | BOURG Guillaume et REY JYOTI Céline | 43 route d’Aubusson |
| B419 | CAILLEZ Isabelle | 39 route d’Aubusson |
| AE21 | BRIDGEMAN Steven | 7 route de Mainsat |
| AC327 | DUSSAILLANT Jean-Philippe, GRUMELEC Annick, PADIOLEAU Isabelle | 6 rue du Docteur Mazeron |
| AC13 | MAZET Marie-Joseph | 1 bis rue du Docteur Mazeron |
| B475 | Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine | 10 rue de l’étang |
| AC473 | HLM | 2 avenue de Verdun appartements 1,2,3,4,5,6,7,84 avenue de Verdun Appartements 7,8,9,10,11,126 avenue de Verdun Appartements 13,14,15,16,17,188 avenue de Verdun Appartements 19,20,21,22,23,24 |
| C79 | BOUDET Viviane | 1 les grandes Farges |
| AE143 | SNCF Mobilités | 59, 61, 63 avenue de la gare |
| B318 | SAGNE André et Germaine | 1 moulin de Lascaud |
| AD287 | MARCHAL Eric | 4 rue de la noisette |
| B416 | TDF | 1 ancien chemin d’Auzances à Truchevent |
| AB225 | Maison de Santé Pluridisciplinaire | 8 bis rue du Docteur Mazeron |
| AB201 | VERNINE Rémi | 1, lotissement « Le Bois Joli » |
| AB53 | DEMY Andrée | 15, chemin de la Justice |
| AB213 | SCI Lioux | 1, rond-point Martin Nadaud |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve l’adressage proposé.

1. **Motion : carte scolaire : donner les moyens à l’Ecole creusoise de faire réussir TOUS les élèves**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la motion « carte scolaire », et déplore le manque de moyens donnés à l’École.

1. **Programmation 2021 de spectacles avec la Scène Nationale d’Aubusson**

Voici ce qui ressort de l’entretien qu’ont eu Caroline LE CORE et Madame le Maire, Françoise SIMON, avec la nouvelle directrice de la Scène Nationale d’Aubusson, Madame Christine Malard :

 - Le jeudi 6 mai, « Gros » de Sylvain Levey, pour parler de la différence est prévu sur la place du marché. Madame le Maire précise que pour les spectacles, traditionnellement, l’entrée était payante. Le 6 mai 2021, le spectacle se jouera sur la place et il est difficile de faire payer des entées. La Scène Nationale demanderait donc la somme de 300€ à la commune.

Lors de l’entretien, il a été parlé des interventions auprès des scolaires : Madame Malard avait pris contact avec le collège et n’avait, pour l’instant, pas de retour. Elle a demandé à Madame le Maire si les enseignants de maternelle et de primaire pouvaient accueillir des petites formes (conte et musique) de la compagnie le Chat Perplexe ou autres. Le coût est d’environ 4 € par enfant.Madame le Maire a envoyé le programme aux enseignants.

 L’itinérance des spectacles devrait reprendre à la rentrée.

 Madame Malard souhaite travailler par rapport au territoire, faire remonter les envies et les besoins selon les projets pédagogiques ou les souhaits de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, donne son accord de principe pour le coût des représentations et le partenariat avec la Scène Nationale d’Aubusson.

1. **Programmation 2021 de spectacles avec Musique en Marche**

Un concert est prévu le dimanche 24 octobre 2021 en collaboration avec Musique en Marche. Il s’agit d’un trio de jazz de renommée internationale composé de Stan Laferrière, Nicolas Montier (saxophoniste) et Pierre Maingourd (contrebassiste).

La contribution financière s’élève à 0,51 € / habitant (entre 600 et 650 €) à laquelle il faut ajouter le repas (midi) pour les musiciens et les techniciens (6/7 personnes).

La buvette se fait au profit d’une association qui fait de la communication (Lire à Auzances par exemple ou autres...).

D’autres spectacles ou interventions (au sein des écoles) pourraient avoir lieu l’an prochain.

Ce concert entre dans la programmation culturelle de l’année. Malgré le travail qui avait été construit, la programmation choisie n’a pas eu lieu pour les raisons sanitaires actuelles.

Madame le Maire pense que c’est une opportunité à saisir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, donne son accord de principe pour le concert moyennant les conditions énoncées et est favorable à un partenariat avec Musique en Marche.

1. **Convention de mise à disposition de services – compétence périscolaire – entre la Commune et la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine**

La communauté de communes a conservé certains agents concernés par le transfert de la compétence périscolaire transférée à la Commune. Ces agents travaillent majoritairement pour la communauté de communes et sont mis à disposition de la commune.C’est le cas pour Thérèse DIONNET, Marie-Ange BOURDUT, Pascale GERBE, Véronique GABILLAT, Karine SEIZELARD. D’autres sont intégrés dans le personnel communal : Stéphane KINET, Jocelyne BICHON MOREL, Sandrine SCHMIDT.

Il est prévu que dans le cadre de la restitution de la compétence « PERISCOLAIRE » aux communes, à compter du 1er septembre 2019, la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine reverse les moyens pour le fonctionnement du périscolaire et la commune rembourse le personnel mis à disposition. Il y a donc lieu de signer une convention….

Après lecture de la convention et avoir délibéré, Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise Madame le Maire, à signer la convention.

**Questions diverses**

* La question concernant « PanneauPocket » sera abordée lors du prochain conseil. Fabien JAMME soulève tout de même le côté pratique de l’application. Marie-Claude BOUGNOUX ajoute qu’il serait intéressant de faire plus connaître ce moyen de communication et rappelle que le site internet de la commune est toujours hors ligne pour le moment.
* Pour la convention des artisans, l’avis et les conseils de Maître VEISSIER seront à appliquer.
* Il a été mis en avant la possibilité d’obtenir les plans de la ville gratuitement suite à un démarchage publicitaire.
* Des créateurs de jeu de société ont demandé si la commune d’Auzances pouvait être représentée dans leur édition spéciale Creuse : Circino 23. Ils demandent d’envoyer par mail avant le 31.03.2021 une photo de la commune, 1 photo de la croix du terrier et une photo au choix à mettre en avant. Il faut également joindre un texte de 1200 mots décrivant la commune. Françoise SUDI GUIRAL s’occupera de leur faire parvenir tous les documents.
* L’amicale des pompiers envisage un aménagement du foyer. Ils devront demander la permission au Conseil Municipal puis déposer un dossier auprès de la mairie.
* Jean-Pol GILBERT signale que le président de la pêche a été « incendié » par M. Rigaud à cause de déjections présentes sur le terrain qu’il loue alors que des toilettes publiques sont accessibles. Jean-Pol GILBERT pense qu’il ne s’agit pas des pêcheurs. Madame le Maire ajoute que les problèmes ont déjà été soulevés l’année passée et qu’une information sur les toilettes publiques avec un panneau ou une affiche plus « visible » est nécessaire. La dégradation de la cabane de pêche est aussi signalée au Conseil Municipal.

* Christine BICHON MOREL signale le manque d’entretien de l’espace communal à la Mérodie.

- Séance levée à 22h05 –

Le Maire, Le secrétaire de séance,

Françoise SIMON Jean-Pol HELION